

4

JEAN-FRANÇOIS BARÉ

L'Économie décrite en tahitien¹ : quelques remarques

Jean-François BARÉ, *L'Économie décrite en tahitien : quelques remarques*. — Cet article tente de mettre en évidence les spécificités sémantiques de quelques catégories de l'économie politique en explorant les difficultés de leur traduction dans une langue donnée, en l'occurrence le tahitien contemporain (îles de la Société, Polynésie française). Il appelle l'attention sur les dimensions sémantiques et linguistiques présentes dans les relations économiques internationales. Il évoque, ce faisant, la persistante actualité du problème de la traduction en anthropologie.

Comment parle-t-on d'économie lorsqu'on parle exclusivement tahitien ? Telle est la question que ce texte, sans prétendre à l'exhaustivité, pose à partir des difficultés, de traduction en tahitien contemporain² d'un certain nombre de catégories relevant de l'économie moderne.

Cette question s'inscrit au confluent de deux démarches. L'une vise à rendre compte, de manière pour ainsi dire ethnographique, des dispositifs et processus culturels et sociaux à l'œuvre dans ce qu'il est convenu d'appeler l'aide au « développement » dans différentes aires régionales ; parmi ces processus, les phénomènes d'interaction linguistiques et sémantiques devraient figurer en bonne place, bien qu'ils semblent souvent sous-estimés, voire ignorés³. L'autre, issue de travaux antérieurs sur le Pacifique polynésien, porte une attention particulière aux rapports entre sémantique et histoire dans le cas de la communauté tahitienne contemporaine ; parmi les domaines abordés, une place importante est consacrée à ce que le tahitien contemporain appelle les « choses de l'extérieur » (*'ohipa no rapae*). En ce sens, le sujet traité ici ne relève pas d'un champ d'étude que le vocabulaire en usage qualifierait peut-être d'« appliqué » ; il constitue un aspect d'une approche plus générale. Les orientations et difficultés afférentes à une telle entreprise, le cadre dans lequel elle s'inscrit sont évoqués en note, afin de ne pas alourdir l'exposé⁴.

L'économie politique moderne, on l'oublie souvent, n'est pas seulement un ensemble d'instruments intellectuels dont l'efficacité descriptive, toute relative qu'elle soit, est indéniable ; c'est aussi un corpus linguistique spécifique, issu

L'Homme 121, janvier-mars 1992, XXXII (1), pp. 143-164.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° 35036 ex 1

Col 1 B

11 p 62

d'une histoire qui ne l'est pas moins, celle des pays « industrialisés » à l'occidentale ; en fait, c'est bel et bien de la transformation et du traitement de ces catégories sémantiques anciennes que cette efficacité semble procéder. Nombre d'entre elles, comme celles de « croissance », « dette », « emprunt », « marge », « bénéfice », etc., offrent des caractéristiques qui les apparentent largement aux catégories « indigènes » de l'anthropologie, ainsi que le montrent notamment les travaux d'Émile Benveniste (1969) sur les langues indo-européennes, et comme j'ai cru pouvoir le mettre en évidence à propos d'ensembles sémantiques relevant du discours économique (théories du développement, aspects du vocabulaire financier international) (Baré 1987b, 1991). Quelles que soient en effet les aspirations de l'économie contemporaine au statut de science expérimentale, elle s'en éloigne, comme les sciences sociales en général, par une dimension essentielle qu'a excellemment résumée R. Laufer (1986 : 111) : « Les lois de l'économie politique diffèrent des lois physiques en ce qu'il est nécessaire de les instituer pour qu'elles fonctionnent. » Or on ne peut les instituer que par des mots, et elles véhiculent donc les caractéristiques du langage et de la culture.

Il en résulte que parler d'économie dans toute langue étrangère aux lieux historiques de naissance de ce corpus linguistique particulier, c'est se livrer à une opération de *traduction* ; opération qui, comme l'a souligné Georges Mounin (1963), consiste d'abord à confronter des *structures* linguistiques (et non des mots). L'homologie de ces structures est par définition partielle, mais tout locuteur peut y remédier grâce à différents procédés parmi lesquels la « dialectique du contact » (*ibid.* : 277), c'est-à-dire la capacité qu'ont des locuteurs de langues différentes de déceler les malajustements des structures culturelles en présence, donc de les corriger, du fait de la présence conjointe à ces structures non homologues d'universaux de pensée. Il en résulte que tout énoncé est traduisible avec une précision de degré variable, mais aussi que l'existence même de structures sémantiques hétérogènes suppose des constellations d'associations sémantiques non moins hétérogènes dans la langue de départ et la langue « cible » ; ces associations entraînent *de facto* assez loin de ce qu'on aurait pensé être le sujet traité, et ce non parce qu'il y aurait mauvaise traduction, mais parce qu'il y a traduction tout court.

Il s'agit donc ici de regarder l'économie pour ainsi dire à l'envers, du point de vue du tahitien contemporain, et de s'intéresser à la forme sémantique spécifique que prennent certaines catégories de l'économie une fois qu'elles sont traitées selon les ordres sémantiques du langage considéré. On se limitera à cette traduction inconsciente, à la Monsieur Jourdain, pratiquée par tout locuteur lorsqu'il manie des concepts étrangers, *stricto sensu*, à sa langue et à son histoire. On s'intéressera donc moins aux innombrables paraphrases utilisables qu'aux catégories du vocabulaire courant disponibles.

Mais le contexte du Pacifique insulaire semble parfois susciter chez certains esprits des vocations chevaleresques si aiguës qu'ils viennent à la rescousse même de gens que l'on n'attaque pas. Un collègue américain se demanda par exemple,

lors d'un exposé oral, si, à traiter de la distance sémantique du tahitien contemporain aux concepts de l'économie occidentale, on ne risquait pas d'induire dans le public une méfiance quant aux capacités économiques du peuple tahitien. Parmi les différents commentaires que suggère ce genre de remarque, au style plus répandu qu'on pourrait le croire, notons tout au moins celui-ci : si avancer que les Tahitiens en général sont de piètres économistes faisait le moindre sens, cette hypothèse serait déjà de notoriété publique parmi les investisseurs, et les anthropologues n'y pourraient pas grand-chose. Mais une précision s'impose : que les Tahitiens contemporains non bilingues⁵, pour parler économie d'une manière très particulière, manifestent un sens avéré de ce qui est « le » calcul économique, ne fait à mes yeux aucun doute ; s'inquiéter qu'on le leur dénie fait sourire si l'on songe à certains aspects de la Polynésie française actuelle. On ne voit d'ailleurs pas au nom de quoi ignorer les modalités de ce calcul serait infamant.

Un locuteur du tahitien est bien évidemment capable de « penser économie », mais pour ce faire il utilise des instruments sémantiques particuliers que nous examinerons ici. On ne traitera donc pas de la capacité de définir un rapport coûts/bénéfices dans une activité donnée (douanes, culture de pastèques, etc.), mais des formes sémantiques au sein desquelles ce calcul fait sens. On laissera de côté la trop vaste discussion sur les « universaux économiques » en s'attachant plutôt aux formes que revêtent des catégories de sens par définition universalisantes dans un univers linguistique donné⁶ et on n'évoquera qu'exceptionnellement les faits syntaxiques — auxquels la discussion sur les universaux économiques peut paraître directement liée — pour ne retenir que les faits lexicaux.

1. L' « EXTÉRIEUR » ET L' « INTÉRIEUR »

L'une des catégories de l'économie politique qui présente le plus d'ambiguïtés sémantiques est aussi l'une des plus nécessaires, logiquement parlant : il s'agit de la définition des limites d'un ensemble économique donné par rapport à ce qui lui est « intérieur » ou « extérieur » — comme dans Produit « intérieur » brut (PIB), agrégat qui comprend pourtant des acteurs économiques étrangers, donc « extérieurs » selon d'autres points de vue. Ces ambiguïtés sont relevées dans des ouvrages classiques d'analyse macro-économique et l'on n'y reviendra pas ici (voir par exemple Jessua 1982).

Le tahitien, pour des raisons dont certaines renvoient à une logique commune, présente des difficultés analogues qui paraissent d'autant plus dignes d'attention lorsqu'on connaît l'importance de la discussion sur la « dépendance » dite « extérieure » de la Polynésie française contemporaine. En tahitien, tout ce qui est perçu peut être qualifié *no rapae* « de l'extérieur » ou *no roto* « de l'intérieur » ; mais ces catégories ne se bornent pas à définir des limites géographiques. Des « traditions » (en fait des « manières d'être », *peu*), des manières de

penser, des institutions anciennes comme... l'Église évangélique protestante peuvent être considérées comme « /provenant/ de l'intérieur du peuple *ma'ohi* » (*no roto te nuna'a ma'ohi*). Des locuteurs du hawaïen parlent aujourd'hui encore des « choses de l'intérieur », *ka mea o loko*⁷. La notion d'« extérieur » est utilisée au sens économique : ainsi l'expression « importations alimentaires » serait actuellement traduite par *te mau ma'a e tonohia mai no rapae*, littéralement « les produits végétaux [la notion de nourriture dérivant en tahitien comme dans d'autres langues polynésiennes des végétaux comestibles] envoyés de l'extérieur vers le locuteur »⁸. L'extérieur de quoi ? S'agit-il de l'extérieur d'un territoire donné ? Mais on a vu que la notion de *rapae* n'est pas exclusivement géographique ; de plus, dans cette hypothèse, des créations récentes de l'économie comme l'hôtel Tahara'a pourraient être dites *no roto* « de l'intérieur », ce que la locution évoquée ne semble pas devoir signifier.

La macro-économie et les comptabilités nationales rencontrent le même problème, qui est partiellement résolu grâce à l'adoption des catégories juridiques de « résident » et de « non-résident ». Le tahitien traite du monde perçu, l'économie politique de la définition des personnes dans ce monde. Alors que l'économie se différencie en ce cas de la perception commune, les usages tahitiens en vigueur (ceux par exemple des traducteurs du gouvernement de Polynésie française) étendent cette perception au champ économique. Il est donc nécessaire d'explorer les associations ou les logiques sémantiques ne relevant pas du vocabulaire économique *stricto sensu*, auxquelles l'usage tahitien réfère pourtant implicitement. Ainsi en tahitien, être « de l'intérieur » est en relation avec être « de souche », expression particulièrement pertinente en ce qu'elle rend quasi-littéralement celle de *ta'ata tumu* « homme souche », et rien de ce qui est « extérieur » ne saurait être qualifié par le mot « souche ». La qualification même de l'« extérieur » est variable. Dans certains contextes, il tendra à signifier l'« étranger », au sens du droit national occidental ; cependant en économie l'« extérieur » n'est pas exactement l'« étranger ». Il peut aussi bien s'agir de personnes non résidentes, au sens cette fois de la territorialité, et quelle que soit leur nationalité. Un matelot polynésien originaire de Rurutu (îles Australes) ayant fait souche à Huahine (îles Sous-le-Vent) m'était ainsi décrit dans cette dernière île comme n'étant pas « d'ici » (*no unei*), mais comme un « homme de l'extérieur » (*ta'ata no rapae*).

Ces ambiguïtés sont liées à l'absence de configuration sémantique renvoyant à une forme politique spécifique, celle de l'État-nation, qui est au contraire fortement implicite dans les concepts de base de la macro-économie (Baré 1987b). Cette constatation ne jette pas pour autant un sort sur l'éventuelle constitution d'un État-nation tahitien à l'occidentale, mais on ne peut introduire en tahitien une forme sémantique comme l'État-nation — et ses implications : « nationalité » ou « citoyenneté » — comme on le ferait d'une pièce de puzzle manquante. C'est ainsi que la notion *'ai'a*, qui renvoie dans nombre de chansons populaires à quelque chose comme « patrie » (le thème de *'ai'a here* ou « patrie chérie », nom d'un ancien mouvement « autonomiste »), procède d'une évolution

sémantique spécifique qui la relie à l'ancienne organisation en divisions territoriales, et non à ce qui serait miraculeusement la version tahitienne de concepts fortement marqués culturellement comme « État », « nation », « country », etc.⁹. Malgré l'influence grandissante des modèles politico-administratifs français et anglo-saxons à Tahiti, c'est la territorialité, cette relation première et intime entre l'identité des personnes et le marquage territorial, qui continue à définir dans le langage commun ce qui est ou non « extérieur », économie comprise. Sur le plan sémantique toujours, le fait indéniable que la communauté européenne soit clairement désignée voire vitupérée par l'adjectif *papa'a* ne fait pas avancer le problème d'un pouce ; cette catégorie renvoie en effet à des « sortes » ou « espèces » (*huru*) de gens et non à la structure des choses économiques (ainsi les Chinois *tinito* ne sont pas des *papa'a*, ni les Samoans qui sont pourtant « extérieurs » ; de même, cela ne signifie rien économiquement parlant de qualifier le thon importé de Nouvelle-Zélande de thon *papa'a*).

La qualité de *ta'ata tumu* s'acquiert par la résidence au sens anthropologique, le fait d'exercer des droits d'usage sur des terres. Historiquement ce principe a joué un grand rôle dans la constitution des familles dites « demies », si importantes aujourd'hui dans la vie économique de la Polynésie française. Dans ces familles, le principe de nationalité (anglaise, américaine, française, etc.) est d'abord resté à l'arrière-plan au profit du principe de résidence, du fait des modèles culturels polynésiens. On doit d'ailleurs noter que la notion retenue pour « citoyenneté », *ti'ara'a*, réfère tout d'abord à l'idée de se tenir debout, *ti'a*, c'est-à-dire d'être territorialement situé ; cette notion désigne toujours, lorsque l'on parle d'histoire, ce qu'on pourrait appeler l'identité fonctionnelle d'un chef titulaire, elle-même étroitement liée à un territoire donné¹⁰. On dira que X avait pour autre nom Y *i tona tia'ra'a ari'i* « dans sa position (*ti'ara'a*) de chef ». *Te ti'ara'a farani* signifierait moins la « citoyenneté » française (comme statut juridique) que la « territorialisation » en France de l'individu en question.

La notion de « souche », *tumu*, si évocatrice d'une relation directe entre la terre et ce qui est ainsi qualifié (et qui signifie en outre la « raison » ou la « cause » des choses), peut être étendue à nombre d'aspects perçus comme « intérieurs ». Ainsi le coprah, considéré parfois comme la culture coloniale par excellence, est décrit comme *'ohipa faufa'a tumu* « activité économique souche ». C'est en effet l'une des activités qui relie les Tahitiens contemporains aux « temps anciens » (*tau tahito*) à travers une série de déplacements liés à l'histoire : de l'huile de coco utilisée au XVIII^e siècle pour les soins corporels jusqu'à son exportation en Angleterre en raison du nouvel ordre économique introduit par la LMS, puis à la dessiccation de la noix pour l'industrie alimentaire européenne à partir des années 1860, enfin à son caractère de production agricole de base subventionnée par l'État français. Durant ce processus l'origine européenne de la production du coprah *stricto sensu*¹¹ tend à être oubliée ou ignorée ; reste que le cocotier est incorporé à la terre tahitienne. Ainsi, un principe de territorialisation, dont on ne peut douter qu'il procède d'anciens modèles culturels, perdure dans la traduction commune de catégories économiques fondamentales.

2. L'ÉCONOMIE MARCHANDE, L'ÉCHANGE

« La » marchandise ou « les » marchandises

L'économie politique, c'est d'abord l'économie marchande, donc monétaire ; il a fallu les avancées de l'anthropologie « économique » (pour une synthèse, voir par exemple Godelier 1966) pour reconnaître plus systématiquement des formes économiques non marchandes et non monétarisées (sphères d'échanges, quasi-monnaies, etc.). L'économie politique moderne est donc inséparable de l'existence de biens mesurables par la monnaie, indépendamment de leurs spécificités concrètes : qu'un rouleau de réglisse soit différent d'un missile nucléaire n'empêchera jamais l'un et l'autre d'avoir un prix¹². La définition même de l'économie fait toujours une part à l'« allocation des biens rares ».

Il paraît difficile de trouver l'équivalent exact de « bien rare » ou de « marchandise » en tahitien, quoiqu'un monème paraîtrait convenir : *tao'a* ; la notion de *faufa'a* « richesse » à laquelle on pourrait penser appelle des nuances.

Au milieu du XIX^e siècle *tao'a* signifiait « property of any sort ; goods » (LMS 1851 : 248) ; cette acception très large se retrouve dans l'usage contemporain, *tao'a* signifiait « objet, bien, propriété ». Le commerce peut être traduit par *'ohipa ho'ora'a tao'a*, l'« activité de circulation (*ho'o*) des *tao'a* (on reviendra plus loin sur le concept de *ho'o*). *Tao'a* peut encore signifier, plus largement, une « chose », voire un « truc » (et est alors synonyme de *mea*), mais aussi « cadeau », acception pour le moins différente, voire antithétique, de celle de « bien marchand » (Lemaître 1973 : 117).

Les champs sémantiques coïncideraient suffisamment si tous les biens « rares » et/ou « marchands » pouvaient être perçus comme *tao'a*. Cependant certains biens indéniablement « rares » ou « marchands » sont non pas des *tao'a* mais des *tauha'a* « ustensiles, objets usuels, meubles » (*ibid.* : 121). Si l'on interroge un locuteur tahitien en l'invitant ainsi à une réflexion sur sa langue, il pourrait voir dans les *tauha'a* des formes particulières de *tao'a* ; mais si la parole se déroule librement, on verra les *tao'a* s'opposer aux *tauha'a*, comme « biens agricoles exportés » à « biens manufacturés importés ». De nombreux exemples attestent cette utilisation spécifique de *tao'a*. Dès 1823, soit au tout début de l'intégration de la production tahitienne dans l'économie marchande, les chefs-diacres protestants de Ra'iatea, après de sévères échecs de commercialisation du coton et du café, demandaient anxieusement au bureau de la LMS à Londres : « quels sont les bons *tao'a* ? » (*eaha ra te tao'a maita'i*) entendant par là « quels sont les produits agricoles exportés qui rapportent ?¹³. De nos jours, cette acception de *tao'a* — et donc l'opposition entre *tao'a* et *tauha'a* — est un principe structurant du temps historique. La chronique d'une île ou les biographies qui l'incarnent ne cessent de comparer les prix des *tao'a* et des *tauha'a*¹⁴. Les *tauha'a* s'identifient ainsi aux produits importés dans les îles. En ce sens, tout discours tahitien sur les marchandises porte

implicitement sur les fameux « termes de l'échange » et non sur l'idée d'une valeur attribuée à des biens indifférenciés.

Le terme *tauuha'a*, tout à fait banal aujourd'hui, est absent du dictionnaire de la LMS (élaboré dans la première moitié du XIX^e siècle). Sous réserve d'une omission missionnaire, l'identification des « ustensiles » à des produits importés daterait de cette époque, alors que les réseaux d'échange déjà anciens avec l'« extérieur » se cristallisent dans le cadre de l'économie monétaire. Ces réseaux d'échange sont clairement repérables dès le XVIII^e sous forme non monétaire : ils concernent entre autres le textile, les armes, nombre d'outils en fer (Baré 1985, notamment chap. VIII). En désignant deux catégories essentielles de biens marchands (comme éléments fondateurs de formes économiques) le tahitien contemporain évoque en fait un processus majeur de l'histoire tahitienne.

Changer, échanger

On ne peut éviter à ce propos de faire un détour par un concept qui comporte cette diachronie cachée au sein d'une structure sémantique. Il s'agit de *tau*, dont on remarque la présence comme radical dans le terme *tauuha'a*. Alors que *tau* signifiait autrefois « a price, compensation (see *ho'o*) ; to exchange a thing for another which does not suit » (LMS 1851 : 260), ce mot correspond aujourd'hui à « changer » et « échanger » (Lemaître 1973 : 121). De fait, le terme *tauuha'a* est couramment utilisé pour désigner la notion de changement social ; si bien que l'échange de biens est inséparable de la conception tahitienne de la diachronie telle qu'elle se manifeste dans la langue. L'économiste P. Couty (1987) voit dans cette conception tahitienne l'illustration d'un principe général de « compensation » inhérent au monde social, avancé par certains philosophes comme Emerson.

La circulation, les prix, l'échange

Le concept central lié à la circulation des biens est celui de *ho'o*. Bien que ce terme soit usuel pour décrire la valeur ou le prix d'un bien et, comme on l'indique plus loin, pour toute transaction monétaire (achat et vente), il reste inséparable de l'idée d'échange. Au XIX^e siècle *ho'o* signifiait « price, exchange, equivalent ; to buy or sell, exchange property » (LMS 1851 : 108). Alors que *tapiho'o* (litt. : « essayer-*ho'o* ») signifiait simplement « to make an exchange » (*ibid.* : 252), ce terme est désormais l'équivalent de « troquer » (Lemaître 1973 : 118), s'opposant ainsi, semble-t-il, à la transaction monétaire. Le concept central désignant la circulation économique aurait donc logiquement abouti à deux acceptions, l'une se rapportant à l'échange de valeurs d'usage, l'autre s'associant à la valeur tout court.

Mais la sémantique de l'échange — comme représentation première, indépendante du point de vue particulier des acteurs — continue, tout bien considéré, à englober l'ensemble de ce qui est désigné. *Ho'o* comprend le prix d'une

chose échangée, son achat et sa vente : un achat est décrit comme « un *ho'o* vers le locuteur » (*ho'o mai*), une vente comme un « *ho'o* qui s'éloigne du locuteur » (*ho'o 'tu*). Cette polysémie implique l'idée d'une sphère de réciprocité généralisée, où achat, vente et mesure de la valeur sont vus comme autant d'aspects d'un processus de circulation plus large. Ce qui apparaîtrait comme « perdu », en valeur globale, à une extrémité de la chaîne d'échange se retrouverait à l'autre. On perçoit ici l'écho de cette rhétorique de l'échange, universelle dans les anciens mondes polynésiens, décrite par de nombreux observateurs¹⁵. La notion de *'ohipa ho'o* « affaires de *ho'o* », traditionnellement traduite par « commerce », ne se superpose nullement à celle, assez péjorative, de *'ohipa moni* « affaires d'argent », argent sans lequel le « commerce » ne fait pourtant pas sens¹⁶. On sait d'ailleurs avec quel aristocratique dédain le commerce *stricto sensu* a souvent été considéré par les représentants de la communauté tahitienne contemporaine, leur absence quasi totale dans cette activité n'étant pas seulement imputable aux féroces compétitions économiques en Polynésie française.

Mais on doit aussi remarquer que le tahitien définit, dans le cas de la circulation marchande et par opposition à la notion de marchandise (*cf. supra*, p. 148), une forme sémantique plus générale que celle de l'économie à l'occidentale ; alors que cette dernière nécessite deux relations asymétriques (achat et vente) et un concept particulier, celui de prix, le tahitien contemporain englobe l'ensemble. On pourrait alléguer des locutions comme « transaction monétaire » qui ne spécifient pas les sens respectifs de circulation de la monnaie et de la marchandise ; cependant, si « transaction » implique « prix », l'un n'est pas synonyme de l'autre, ce qui est le cas pour *ho'o* — à l'exception du prix du coprah, *pene puha* (litt. « le penny du coprah »), qui mériterait une attention particulière.

Le prêt, la dette, l'emploi salarié

L'idée que la circulation de la marchandise est une chaîne d'échanges à « somme nulle » qui, dans la sémantique tahitienne, est implicitement première, se retrouve dans la traduction de « prêt » et « dette » par un seul et même terme, *tarahu*. Au XIX^e siècle *tarahu* signifiait à la fois « hire, wages, to hire or engage for a compensation » (LMS 1851 : 254) ; en tahitien contemporain, les définitions sont « dette ; [...] emprunter, louer, engager quelqu'un » (Lemaître 1973 : 119). La seule congruence entre les deux configurations sémantiques concerne le terme français « location » qui, comme le tahitien, ne spécifie pas le sens de la transaction, au contraire de « hire » et « let » anglo-saxons. Mais les autres acceptions sont tout à fait différentes, puisque « employer » ou « embaucher » ne saurait être identifié à « emprunter », ce qu'opère la sémantique du tahitien.

Le caractère implicite de cette réciprocité généralisée apparaît dans la notion de *utu'a* qui jadis signifiait « reward, compensation, wages ; the payment either

of merit or demerit, penalty or reward » (LMS 1851 : 305) et signifie aujourd'hui « punition, amende ; dans la Bible récompense, sanction » (Lemaître 1973 : 134). Cette dernière spécification tient évidemment au fait que le tahitien de la Bible retient nombre d'usages du *ma'ohi* du XIX^e siècle alors que les anciens modèles de la circulation des biens étaient encore en vigueur.

C'est donc ici encore l'idée d'une chaîne d'échanges générale qui est mise en avant, sans que la sémantique de la langue accentue la position de tel ou tel de ses constituants. Que « salaire » (*wages*) ait pu être synonyme de « compensation » (liée autrefois à une transgression), et que *utu'a* désigne à présent « une récompense » et « une amende » manifeste une conception particulière de la réciprocité, non de la circulation marchande. On verra que la spécificité des champs sémantiques de *utu'a*, notamment en ce qui concerne l'acception « wages », se rapproche beaucoup de celle de *tarahu*.

Les champs sémantiques de *tarahu* supposent, comme dans le cas de *ho'o*, la visée d'une réciprocité à la fois généralisée et close. L'association de *tarahu* à toutes sortes de transactions différées dans le temps semble, en ce qui concerne l'emploi salarié, souligner le caractère précaire du salariat tel qu'il est vu par le salarié lui-même, voire manifester une perception radicalement différente de ce qui est censé être ainsi désigné ; c'est d'ailleurs ce que laisse entendre l'ancienne acception du terme : « s'engager pour une compensation » (non pour un « salaire »). Il se trouve en tout cas que la main-d'œuvre de souche tahitienne, à conditions économiques égales, est décrite comme particulièrement « instable » par nombre d'employeurs.

Si *tarahu* signifie « employer » quelqu'un, il serait plus exact de dire « emprunter » quelqu'un. D'ailleurs la locution correspondant à « salaire » (*'aufaura'a 'ava'e*) est formée sur le monème *'aufaura'a*, généralement traduit par « paiement » mais qui a toujours désigné les prestations asymétriques. C'est ainsi qu'*'aufaura'a* désignait au XIX^e siècle les tributs aux anciens chefs puis les contributions « volontaires » aux Églises insulaires ; il en va toujours ainsi dans l'expression *'aufaura'a mè* ou « paiements de mai » (le mois considéré comme celui de l'arrivée du premier bateau missionnaire) qui désigne les contributions à l'Église évangélique ; *'aufau* c'est aussi une « taxe ». Si bien qu'un salarié tahitien se retrouverait toujours dans une position en quelque sorte seigneuriale, si l'on prenait la langue au pied de la lettre. En fait, le terme *'aufaura'a* ayant autrefois spécifié le caractère asymétrique d'une circulation de biens en est venu à signifier une autre prestation, que l'on peut décrire comme asymétrique elle aussi, au cours de laquelle un patron ouvre un tiroir-caisse sans qu'un contre-don immédiat empêche cette prestation de relever des *'aufaura'a*.

Que des salariés tahitiens recevant leur fin de mois sachent qu'elle correspond au travail effectué ne peut évidemment faire de doute. La question est de savoir comment cette connaissance est perçue et décrite. La langue décrivant le salariat comme l'ouverture d'un champ de réciprocité (*tarahu*) appelle la clôture de ce champ par une contre-prestation (*'aufaura'a*) ; si bien que l'on peut mieux comprendre en quoi *'utu'a*, une « amende », ait pu aussi référer à *wages* !

La sémantique de la langue fait du salarié quelqu'un qui, ayant consenti un don (celui de son temps ou de son « allant » — *'itoi'to*), attend un contre-don, selon une relation qui diffère bien sûr du salariat au sens économique du terme.

La relation entre instruments sémantiques et réalité empirique et/ou statistique est complexe. Elle semble en tout cas pertinente à propos des divers domaines envisagés ici, celui notamment de « dette » ou d'« emprunt », dont l'importance est récurrente dans la société et l'histoire tahitiennes. Nombreux sont les exemples historiques et contemporains de ce qu'on pourrait appeler — de manière peut-être ethnocentrique — un modèle de désinvolture : citons en premier lieu les dettes comparativement gigantesques des deux « royaumes » polynésiens de Tahiti et Hawai'i qui jouèrent un rôle majeur dans les négociations avec les puissances européennes, dettes constamment renouvelées ou alourdies par la conduite à cet égard des chefs titulaires ou « rois »¹⁷ ; mais également les « ardoises », souvent phénoménales, que les agriculteurs tahitiens laissent systématiquement chez les commerçants chinois, par exemple lors de la brusque montée des cours de la vanille (1926) ; celles, tout aussi légendaires, accumulées par les pêcheurs de nacre dans les cabarets de Pape'ete jusque dans les années 60 ; ou, plus tard, l'importance statistique des découverts bancaires chez les Tahitiens titulaires de comptes, qui amenèrent les établissements de la place de Tahiti à adopter des dispositions particulières dans la décennie 1960-1970. Cette manière de faire concerne, dans les cas cités, des acteurs inscrits dans des dispositifs « extérieurs », vus à tort ou à raison comme nantis d'une richesse excessive ou appelant en tout cas une distribution rapide — et non le « prêt » — à la manière même de l'ancienne circulation des biens vivriers. Mais l'ouverture d'une prestation entre Tahitiens ruraux a, elle aussi, été longtemps loin de s'identifier à la relation comptable qu'implique la notion de dette. Rien de plus significatif à cet égard que l'acceptation du mot *horo'a* qui équivalait à « to give or bestow some good » (LMS 1851 : 109, mes italiques ; *bestow* renvoie à « conférer » ou « confier » un bien) ; *horo'a* signifie aujourd'hui aussi bien *prêter* que *donner* (Lemaître 1973 : 62-63).

Dans tous les cas, ce que le français et l'anglo-saxon nomment « dette »¹⁸ ne semble pas exactement décrit comme tel dans le tahitien courant. C'est encore une réciprocité générale qui est ici implicitement suggérée, où ce qui est perdu par ce qu'on ne saurait appeler un « créancier » est soit immédiatement payé de retour (mais alors c'est non pas une « dette » mais un échange), soit reporté à ce qu'on ne saurait nommer une « échéance » indéfinie, soit encore supposé « regagné » autrement. Dans un univers social perçu comme fini, si tout le monde a des dettes, personne n'en a plus, et on ne sait plus quoi qualifier de « dette ». C'est ce qu'indiquent, de manière assez inattendue, différentes observations de D. Oliver (1974) sur des modèles de ce type dans la société du XVIII^e siècle¹⁹ ; c'est également ce que suggère, toujours dans la « longue durée » mais d'une autre manière, l'attitude récurrente des anciens chefs autour desquels circulait une grande partie des biens, attitude consistant à dissimuler certains de ces biens à leurs dépendants ou même à leurs proches de peur d'avoir à les distribuer sur le champ²⁰. Une sorte de dette liée au fait hiérarchique

semblerait ici éternellement ouverte, et n'est donc qualifiée de dette que faute de mieux ; mais l'identité des prêteurs et des emprunteurs reste ambiguë. Les chefs peuvent être considérés comme éternellement redevables au peuple de rester chefs ou bien ce sont les dépendants qui sont éternellement redevables aux chefs de ce que ces derniers leur distribuent. Cependant, loin de se borner à des relations hiérarchiques, l'obligation de redistribution unilatérale semblait si générale qu'un homme pratiquant l'accumulation (un homme tout à la fois « avare », « dur », et « adulte », *pa'ari*) était perçu dans les années 1820 comme « faisant le mal » (*ta'ata hamani 'ino*)²¹, ce qui correspondrait à l'actuel *horo'a 'ino* ou « mauvais donneur » (« chiche, avare », selon Lemaître 1973 : 62).

Ni dépenser ni refuser

On pourrait supposer que l'univers sémantique de la « dépense » soit implicitement valorisé. Or il n'en est rien. En tahitien contemporain dépenser peut être traduit par *ha'apau* (faire que quelque chose soit *pau* « vidé » « épuisé » ou « anéanti ») mais le terme généralement utilisé est *ha'amau'a* (*ibid.* : 158), rendre quelque chose *mau'a*, c'est-à-dire « gâché, ou gâté » (*ibid.* : 76). Cette définition tahitienne de la « dépense » paraît mettre en question certains stéréotypes sur les « flambeurs » que seraient les Polynésiens. Si « refuser » de prêter peut être traduit par *pato'i*, qui signifie le refus en général, la traduction spécifiant la relation économique serait *'opipiri*, ce qui actuellement équivaut à « peu prêteur, avare ; ne pas vouloir prêter ou donner » (*ibid.* : 89 ; mes italiques) et signifiait autrefois « bashfulness, shame ; [...] also to appear modest » (LMS 1851 : 169 ; bashfulness réfère à « réserve » ou « timidité »). Selon l'usage actuel la phrase *'ua 'opipiri 'ona tona moni* pourrait être rendue par « il a avaricé son argent » ; le radical *piri* impliquant l'idée de « coller » à quelque chose comme dans l'expression *tapiri mai* qui encourage à s'approcher d'un groupe mais signifie quelque chose comme « viens te coller à nous », ou pour désigner les groupes qui sous le protectorat soutenaient la politique française : *te ta'ata piri i te mau farani*, les gens qui « collent » aux Français. L'ancienne acception de *'opipiri*, moins directement péjorative, porteuse d'une « honte » cardinale selon les anciennes valeurs et qui se rapprocherait assez de notre « pudeur », évoque aussi l'idée de quelqu'un d'emberlificoté ou de « retenu » ; surtout si l'on sait que *'opi* correspondait à « to shut ; to close up » (*ibid.* : 169) et était donné comme synonyme de *oopi* (*ibid.* : 167) « close niggardly as to food, etc. » (*niggardly* signifiait « de mesquine façon »).

Si « dépenser » c'est « gâter » ou « gaspiller », mais si « refuser » c'est être avare, il reste l'échange, donc la circulation.

Le gain est une « nouveauté »

Il s'agit du terme *'api* qui signifie « neuf, frais » et « jeune » (Lemaître 1973 : 37). si bien que le commerçant chinois qui gagne « dix francs sur chaque

boîte de conserve « (*'ua 'api te tinito e piti tara i ni'a i te punu*) y ajoute en quelque sorte « dix francs de jeunesse » (*ibid.*). Ainsi, loin d'impliquer le locuteur comme dans le français « gain » ou l'anglo-saxon « earning », dont l'un réfère aussi à la victoire, donc à ce que l'on soustrait au monde, l'autre plus spécifiquement au mérite et les deux probablement à l'ensemble, le « gain » à la tahitienne se définit comme la mesure du temps qui passe, temps que l'on peut identifier sans la moindre acrobatie au troc et à l'échange, puisque c'est cette catégorie même qui définit ce qui change (*taura'a* ; voir *supra*, p. 149).

La richesse, le sens

Qu'on ne puisse associer aucun concept à l'idée d'une richesse « immobilisée », comme dans « capital », sans avoir recours à des périphrases d'invention récente, n'a rien d'étonnant. La notion la plus proche de celle de richesse est *faufa'a*, qui signifierait aussi des « biens », mais au sens de biens détenus socialement, par opposition à *tao'a*. C'est ainsi que l'expression *faufa'a feti'i* désigne des « biens familiaux » indivis, tout particulièrement des terres.

Mais *faufa'a*, pour désigner la « richesse », ne semble pourtant pas se différencier de la valeur d'usage. Alors qu'au XIX^e siècle ce terme correspondait à « gain, profit, avantage » (LMS 1851 : 83), la définition contemporaine retient d'abord « utilité, importance », puis « richesse, biens » (Lemaître 1973 : 53), de sorte qu'une expression très courante en tahitien décrit ce qui n'a pas d'intérêt, voire de « sens » (dans l'acception idiomatique française), comme n'ayant « pas de richesse » *'aita e faufa'a* ou encore *faufa'a 'ore*. D'une entreprise prometteuse on dira qu'elle est « chose *faufa'a* » ou « riche » (*mea faufa'a*), ce qui se rapproche d'une acception française du mot « riche », mais sans s'y identifier. On dira en effet qu'un exposé est « riche » ou qu'un projet est « riche de perspectives », mais on ne désignera pas l'absence d'intérêt par l'absence de ce qui serait la « richesse », le polysème « intérêt » référant certes aussi à son acception disons bancaire, mais pas au « capital ». Qualifier quelque entreprise de « chose *faufa'a* » est une figure de style particulièrement appréciée des pasteurs protestants tahitiens, ce qui se comprend mieux si l'on sait que le même terme désigne... les Évangiles, ainsi désignés comme à la fois riches et pleins d'intérêt, dans toutes les acceptions de ces deux qualificatifs en français.

Il y a évidemment ici toute une série d'associations sémantiques particulières. Que quelque chose d'inintéressant puisse être désigné comme étant tout à la fois « sans richesse » et « sans Bible » mérite quelque attention ; qu'un état défini comme la pauvreté (*veve*) soit mal vu en milieu tahitien rural a d'ailleurs été remarqué par différents observateurs (Levy 1973). Mais cette polysémie prend place dans un univers sémantique où quelqu'un qui refuse est aussi avare (*cf. supra*), mais où « quelqu'un qui donne » (*ta'ata horo'a*) est tout simplement « généreux » (Lemaître 1973 : 62). Il faut d'ailleurs mentionner qu'un autre terme correspondant à « riche », *rava'i*, signifiait autrefois « to suffice, to be adequate at the end designed » (LMS 1851 : 224 ; mes italiques) et est actuellement

défini à la fois par « riche » et par « suffisant » (Lemaître 1973 : 109). Parler en tahitien de la « richesse nationale » serait ainsi parler de l'« adéquation de la terre » (*rava'ira'a fenua*), de « l'utilité/intérêt que présenterait la patrie » (*te faufa'a no te fenua*), ce qui pourrait encore être rendu par le « caractère biblique de la terre », et éloigne quand même beaucoup de je ne sais quelle somme de « valeurs ajoutées au coût des facteurs », comme dirait la comptabilité nationale française.

Le business, l'entreprise, l'Arlésienne

On ne peut finalement être surpris que des catégories au rôle fondateur dans l'économie politique depuis Adam Smith, comme « entreprise », « industrie » ou celles qui en ont découlé, comme « appareil de production », « valeur ajoutée », « amortissement machine » — sans parler d'« actif circulant » ou « d'intensité capitalistique » — soient absentes de l'univers sémantique d'un Tahitien unilingue, fût-ce à titre de périphrase ; elles le sont tout autant des lexiques. Si, comme on me le faisait remarquer, elles sont non moins absentes de l'univers sémantique d'un Français ou d'un Anglo-Saxon non spécialisé, il existe une différence apparemment minime mais décisive : pour un Français ou un Anglo-Saxon parfaitement ignorant de l'économie, ces catégories éveillent vaguement quelque chose, parce qu'elles procèdent de sa langue. Différentes études américaines, souvent remarquables, concernant le fait « entrepreneurial » dans le Pacifique, notamment en Polynésie, ne cessent de noter comme à regret que « for many Pacific islanders business remains an alien concept » (Hailey 1987 : 66-68 ; voir aussi Fairbairn, ed., 1987).

Mais s'il en est ainsi, ce n'est pas parce qu'il y aurait quelque part un manque sémantique, comme celui qui marquerait en creux l'État-nation, manque qui placerait le tahitien contemporain hors d'atteinte de... General Motors ou Darty S.A. ; bien au contraire, c'est que l'abondante sémantique du tahitien relative à l'économie est organisée de telle sorte qu'il n'y a, pour ainsi dire, pas de place. Pour qu'il y ait « entreprise » il faut en effet qu'il y ait « capital », alors qu'il existe déjà « adéquation, suffisance, richesse, Bible, etc. », et aucun de ces termes ne correspond exactement à « capital » ou n'implique cette notion ; il faut encore qu'il y ait « emploi », alors qu'il y a déjà « prêt/dette, engagement contre une compensation », *rave 'ohipa*, qui renvoie à travailleur mais signifie plus littéralement « faiseur de quelque chose » ; qu'il y ait « salaire », alors qu'il y a « prestation asymétrique clôturant un cycle d'échange », etc. Si *moni 'api* est généralement rendu par « bénéfice », cette locution signifiant « argent jeune/nouveau » réfère à toutes les sortes de valeur ajoutée (différence entre prix d'achat et prix de vente), voire à ce que le français appellerait de « l'argent frais ».

C'est pourtant dans une telle erreur — l'idée que pour qu'il y ait « entreprise » dans la sémantique tahitienne il suffirait de combler un vide — que tombe le seul lexique à ma connaissance où figure l'entrée « entrepreneur »,

celui de M. Cadousteau (1965), qui retient une définition particulièrement inadéquate : *ta'ata fa'etere 'ohipa* ou « homme conducteur de travail », sans doute par opposition à la notion de *rave 'ohipa* (« faiseur de-travail ») mentionnée plus haut. Le problème est que l'on peut désigner ainsi un contremaître ou n'importe quelle personne dirigeant un travail collectif. En fait, la notion même d'entrepreneur ou de chef d'entreprise peut symétriquement apparaître comme une catégorie « locale », voire un lexème (unité minimale de sens intraduisible, comme « gouleyant » ou « bleu » dans « steak bleu »). C'est ainsi qu'une notion comme *business*, qui ne se superpose pas à « affaires », a pu finir par passer dans le français courant.

Des remarques analogues s'appliquent à une notion comme « industrie », qui a pris le tour spécifique qu'on lui connaît dans le cadre de processus tout à fait singuliers (l'industrialisation de l'Europe) où la part de l'inexpliqué et de l'aléatoire reste considérable, d'après d'éminents spécialistes d'histoire économique comme Eric Hobsbawm (1962, 1986).

Qu'il ne soit ni nécessaire ni suffisant d'invoquer l'étrangeté radicale de telles catégories et de leurs environnements sémantiques pour expliquer la faiblesse relative du secteur industriel dans le Pacifique insulaire et de la création d'entreprise chez les communautés unilingues est bien évident ; différentes études, comme celles déjà citées (Hailey 1987 ; Fairbairn, ed., 1987) montrent l'importance de facteurs comme l'étroitesse des marchés ou l'absence de terre disponible, apparemment indépendants du fait linguistique ; mais cela revient peut-être à concevoir d'une autre manière la spécificité des processus historiques et linguistiques de l'Europe de la révolution industrielle.

Il reste que la forme particulière des entreprises tahitiennes gérées par des *bilingues*, très généralement situées dans des réseaux historiquement définis plus par l'activité d'échange que par celle de transformation (ainsi du frêt maritime, de l'import-export), les rapprochent du *'ohipa ho'o* qui peut d'ailleurs les désigner. Elles semblent caractérisées, comme la fortune personnelle de leurs détenteurs, par des modes de gestion spécifiques qui mériteraient attention et qu'on pourrait, me semble-t-il, résumer en première approximation par une priorité donnée à la rapidité (de rotation des stocks, d'obtention de marges importantes), en somme à ce que le tahitien moderne appelle l'argent « rapide » (*moni vitiviti*) et valorise comme tel. Alors que j'ai longtemps cru que le mot *vitiviti* était une « tahitianisation » du français *vite*, il s'agit bel et bien d'un terme polynésien, comme dans le hawaïen *vikiviki* « swift, brisk, avoiding delays » (Pukui, Elbert & Mookini 1975 : 158). L'idée d'une « rapidité » des chaînes d'échanges comme qualité valorisée par l'ancienne société est notée par Oliver (1974 : 1083 sq.) ; il est d'autant plus significatif qu'au XIX^e siècle *vitiviti* ait pu être défini comme « well set, clever, well finished » (LMS 1851 : 314). C'est ainsi que la spécificité des entreprises à Tahiti pourrait être, fût-ce lointainement, déterminée par les instruments sémantiques de gens qui ne savent pas au juste ce qu'est une entreprise. C'est un autre champ de recherche passionnant, auquel différents travaux de C. Robineau (notamment 1984) apportent de précieuses références.

En tout cas, pour que des Tahitiens unilingues créent des entreprises à Tahiti une condition peut paraître importante : qu'ils puissent percevoir ce que ce mot recouvre.

*Last but not least : l' « économie »*²²

On chercherait vainement une définition tahitienne de l' « économie » comme discipline ou corpus intellectuel, fût-ce dans une publication spécialisée comme le récent *Petit vocabulaire des mots techniques* de l'Académie tahitienne (1981). Mais une expression semble différencier d'assez près la dimension économique des relations sociales ou, si l'on préfère, l' « activité » économique : *'imira'a moni* ou *'imira'a faufa'a*, recherche d'argent ou de *faufa'a*. On distinguera l'aspect économique de la chronique d'une île en spécifiant *i te pae 'imira'a moni* « du côté de la recherche de l'argent », ce qui se rapproche de l'expression *i te pae 'orara'a* qui pourrait se traduire par « le côté vie » (par opposition au « côté âme/foi », *pae fa'aro'o*). Des relations spécifiquement économiques sont ainsi distinguées — de manière assez fonctionnaliste — du reste des relations sociales, ce qui va à l'encontre du concept même d'économie. Pour l'économie peut importe en effet qu'un franc soit dépensé par un pasteur polynésien pour acheter le pain de la communion ou par un commerçant chinois pour acheter une boîte de bière ; l'important est la circulation de ce franc.

Mais l'expression *'imira'a moni* spécifie l'activité économique d'une autre manière. Contrairement au cas de *ho'o*, elle suppose un locuteur donné « du côté » duquel elle se place, locuteur qui devrait s'introduire dans un réseau d'échange qui lui serait extérieur. *'Imi*, souligne d'ailleurs Lemaître (1973 : 67), c'est « rechercher, chercher (quelque chose qu'on a égaré ou oublié) » par opposition à *ti'i*, « aller chercher (quelqu'un ou quelque chose) » (*ibid.* : 124), quelqu'un ou quelque chose dont, implicitement, on sait qu'on va le trouver. Ce qui correspondrait à l'activité économique est ainsi vu comme un processus semi-nomade s'apparentant en somme à la chasse et à la cueillette, ce qui paraît significatif lorsque l'on constate la mobilité caractéristique des modèles résidentiels tahitiens ruraux, donc de l'activité économique (voir notamment Robineau 1984).

Notons encore que si l'économie c'est « *'imi* l'argent », il y a à chercher quelque chose d'absent ou plutôt d'extérieur. Il est peu vraisemblable, étant donné les remarques précédentes, que le tahitien moderne désigne ainsi la communauté de ses locuteurs comme pauvre (car « cherchant l'argent »), quand bien même on pourrait la ranger dans les plus bas revenus de Polynésie française ; il s'agirait plutôt de distinguer un monde monétaire d'un monde non monétaire, ce que la description des processus historiques d'échange avec l' « extérieur » permet souvent d'observer (Baré 1987a) et qui manifeste encore la référence, implicite mais étonnamment présente, à la forme de l'échange.

On peut espérer que de telles études de cas apporteront un éclairage, pour ainsi dire latéral, sur les débats relatifs aux économies « insulaires » du Pacifique. On voit mal en effet comment ces univers linguistiques n'auraient pas, à des degrés qu'il conviendrait de préciser, conféré quelque spécificité aux dispositifs économiques existants. Que ceux-ci procèdent d'abord (mais non exclusivement) de schèmes d'organisation et d'action propres aux « puissances » de cette aire régionale ne fait guère de doute ; mais à supposer que l'on puisse parler d'un passage d'une politique de domination à une politique du contrat, encore faut-il qu'à parler d'économie on parle bien de la même chose. Or, s'il y a contrat, donc rencontre, il s'agit à l'évidence de celle, fameuse, entre des « bateaux qui se croisent dans la nuit et se parlent au passage »²³. Et, de fait, les natifs des îles du Pacifique appelés à des responsabilités politiques et économiques sont bilingues.

S'il en est ainsi, cela ne peut qu'être dû aux « découpages » et associations sémantiques sur lesquels Sapir et Whorf, si souvent cités par Mounin, ont autrefois appelé l'attention, une attention désormais implicite, me semble-t-il, chez tout anthropologue — à moins de séparer à grands risques la culture de la langue, et la langue de la communication. On voit mal, dès lors, comment ne pas reprendre le fil de ce qu'il a été convenu d'appeler le culturalisme, fût-ce dans des domaines tels que celui abordé dans cet article.

ORSTOM, Paris

NOTES

1. Cet article développe une partie d'un travail accompli en tant que chercheur invité au *Pacific Islands Development Program* de l'*East West Center for Cultural and Technical Exchange* (Honolulu, États-Unis) entre novembre 1988 et janvier 1989, et qui a donné lieu à des conférences et un rapport mimeographié intitulé *Tahitian Meanings*. Les matériaux linguistiques présentés proviennent d'une enquête de terrain effectuée de 1975 à 1978 dans le cadre de l'ORSTOM. Je remercie particulièrement pour leurs commentaires et critiques : à Hawaï, John Charlot, Alan Howard, Alex Spoehr, Hardy Spoehr, Jack Ward ; en France, Robert Chaudenson, Gérard Lenclud, Claude Robineau. Je suis seul responsable du contenu de ce texte.
2. On entend par tahitien contemporain la langue parlée aux îles de la Société au xx^e siècle telle qu'elle est décrite dans le lexique d'Y. LEMAÎTRE (1973). Bien que non exhaustif, ce lexique constitue à mon sens la référence la plus fiable. On appellera *ma'ohi* le langage décrit par le dictionnaire établi par la London Missionary Society dans la première moitié du xix^e siècle (noté ici LMS) et publié en 1851. Les différences repérables entre ces deux formes du langage parlé dans l'archipel tahitien tiennent plus à la disparition des termes spécifiques (dans le domaine de l'ancienne religion, par exemple) qu'à des transformations linguistiques profondes (comm. pers. de J. Ward, 1989). Contrairement à une opinion assez répandue, des textes du tout début du xix^e siècle ne portant sur aucune connaissance spécialisée sont parfaitement compréhensibles pour les Tahitiens contemporains.
3. On signalera les travaux menés autour de R. Chaudenson et du Centre international de Recherche et d'Étude en Linguistique fondamentale et appliquée (CIRELFA) dans le cadre de l'Agence de Coopération culturelle et technique. On doit aussi souligner la nécessité où se trouvent les économistes spécialistes du « secteur informel » dans divers pays (activités économiques non enregistrées) de prendre en compte le facteur linguistique ; les comptabilités sont souvent, dans ce cas, tenues dans d'autres langues que les grandes langues véhiculaires de l'économie, anglais et français (comm. pers. de J. Charmes, 1987). Il est bien évident, enfin, que les catégories statistiques sont culturellement et linguistiquement marquées.

4. Ce texte est une première approche d'un livre en préparation qui devrait s'intituler *Ce que l'on dit en tahitien*. L'inspiration générale s'inscrit dans le courant culturaliste, notamment les travaux de B. L. Whorf et E. Sapir, bien qu'on puisse se demander ce qu'est au juste une anthropologie non culturaliste. D'autre part, comme le remarque P. BOYER (1991), il semble difficile de trouver un champ homogène à l'anthropologie cognitive (voir par ex. TYLER, ed., 1969 ; DOUGHERTY, ed., 1985), bien que cet ensemble de travaux puisse paraître historiquement relié au premier courant culturaliste. Il est donc malaisé de faire appel à des procédures analytiques appartenant à une sous-discipline dont le champ spécifique est contesté, comme celui de sa proche cousine, l'« ethnosémantique », dont on peut se demander si elle ne recouvre pas largement l'ethnologie tout court. Les problèmes liés au « culturalisme » et donc au propos de cet article, peuvent être présentés comme suit :
- 1) Le monde perçu est-il le même lorsqu'il est décrit dans des langues différentes, et les modalités d'action qui en découlent sont-elles identiques ? La réponse retenue, qui tient en gros à l'hypothèse dite de Sapir-Whorf, est négative, pour des raisons qui, on l'espère, apparaîtront ici ; mais, bien que cette hypothèse soit passée de mode, une autre réponse hypothéquerait lourdement l'existence même de l'anthropologie, pour ne rien dire de la différence linguistique, alors réduite à une sorte de babil sans conséquence.
 - 2) Les prétendus homonymes d'une langue ne sont-ils pas le plus souvent des polysèmes qui dessinent l'architecture implicite des sens ? L'hypothèse retenue est alors positive, car une autre réponse entraîne souvent des contradictions ou absurdités logiques, comme le remarque M. SAHLINS (1976). En matière de traduction, bien que l'œuvre de Mounin soit souvent considérée par des linguistes comme « datant » un peu, aucune entreprise plus récente d'une ampleur et d'une précision comparables ne semble toutefois disponible. Les orientations de la recherche sur l'aide financière au « développement » sont résumées dans BARÉ 1987b.
5. Cette qualification englobe la majorité des habitants des zones rurales de Polynésie française. On ne traite pas ici du bilinguisme français-tahitien, compliqué par le français très particulier parlé à Tahiti, notamment par les groupes pluri-culturels dits « demis » (*'afa*).
 6. Les difficultés inhérentes à la notion de rationalité en économie sont remarquablement synthétisées dans GODELIER 1966. Paul FABRA, l'éminent chroniqueur économique du *Monde*, ne cesse de pourfendre de manière incisive différentes idées reçues à cet égard, notamment ce qu'il a appelé récemment « l'élastique définition du rationnel ». Un exemple éloquent concernait la théorie des « anticipations rationnelles » et son incapacité à rendre compte, autrement que de manière tautologique, de phénomènes comme la « tulipomanie » qui se développa en Hollande aux environs de 1625, et qui amena le prix des bulbes les plus rares à être multiplié par 25 en une année (*Le Monde* « La Bourse expliquée à Candide (2) », 14 août 1990).
 7. Voir, par exemple, CHARLOT 1983 : 115. Ces « choses de l'intérieur » renvoient pour les Hawaïens à différents marqueurs d'identité comme la consistance souhaitable de la pâte de taro (*po'i*), etc., marqueurs qui correspondraient en tahitien à la notion de *peu ma'ohi* « manière d'être *ma'ohi* ».
 8. Traduction tirée de BLANCHET 1985.
 9. Le mot *'ai'a* signifiait autrefois « a country or place where one makes his abode ; an inheritance or portion of land » (LMS 1851 : 14). Ce terme a la même racine que divers autres utilisés dans le monde polynésien pour désigner des groupes territorialisés comme le *'aiga* samoan ou le *kainga* maori.
 10. Rappelons que « citoyenneté » ou « citizenship » renvoient à l'appartenance à la « cité » au sens grec puis romain (BENVENISTE 1969).
 11. Les procédés de dessiccation de la noix de coco et d'utilisation du coprah en huilerie ont été introduits dans le Pacifique par un ingénieur allemand dans les années 1865-1870.
 12. Cette allusion concerne évidemment la notion même de prix et non les mécanismes de formation de ce prix, évidemment distincts dans les deux cas.
 13. *Eaha ra te taoa maitai* dans la graphie originale (Council for World Mission, South Sea Letters 3, 1823, cité in BARÉ 1987a : 196). Une opposition sémantique de même nature semble exister en samoan entre « biens cérémoniels » (*olo'a*) et biens importés (comm. pers. de S. Tcherkézoff, 1989).
 14. BARÉ 1987a, 2^e partie, « Une vie polynésienne dans l'histoire ».
 15. Voir par exemple FIRTH 1936, 1950 ; OLIVER 1974, II.
 16. A moins évidemment de penser à l'acception au XVIII^e siècle de « commerce » social, ce que ne semble aucunement recouvrir le terme *ho'o*.
 17. Voir par exemple KUYKENDALL 1947 ; SAHLINS 1985 ; DANIELSSON in MAZELIER, ed., 1978, V.

18. « Dette » et « debt » sont étymologiquement reliés au latin *debere* « devoir » (DAUZAT *et al.* 1989 ; HOAD, ed., 1986 ; BENVENISTE 1969 : 185).
19. « The only generalization I can offer concerning the time factor in gift exchange is that [...] it appears to have been only loosely defined, and characterized by little or no time of urgency [...] A generation or more seems not to have been considered excessive for the balancing of certain exchange accounts » (OLIVER 1974 : 1088). Citons encore l'anecdote racontée par un anthropologue spécialiste et de la Nouvelle-Guinée et de la Polynésie : il « dépanne » en monnaie locale un Tahitien de passage ; cinq ans passent et il reçoit une invitation à un *tama'ara'a* organisé par des gens qu'il avait complètement oubliés. De même, une fois encore « dépannant » un planteur néo-guinéen, il reçoit quelques jours plus tard la somme augmentée des intérêts calculés au taux du marché.
20. De nombreux exemples sont donnés dans BARÉ 1985, chap. VIII.
21. W. CROOK, 4 décembre 1824. (Council for World Mission Archives, South Sea Letters 4).
22. L'Académie tahitienne traduit une notion comme « développement économique » par *fa'arava'ira'a fenua* (rendre la terre *rava'i* « adéquate » et « riche ») ce qui est particulièrement inadapté puisque cette définition suppose, parmi d'autres associations sémantiques implicites, un terme final. Or les différentes acceptions du mot « développement » ont en commun d'en faire un processus, qui par définition n'a pas de fin (BARÉ 1987b).
23. « Ships that pass in the night, and speak each other in passing,
Only a signal shown and a distant voice in the darkness ;
Only a look and a voice ; then darkness again and silence »
(H.W. LONGFELLOW, *Tales of a Wayside Inn*, III).

GLOSSAIRE

'ai'a

XIX^e siècle : « pays » au sens de l'ancien français ; XX^e siècle : nation.

'api : jeune, frais, neuf, nouveau. *Moni 'api* : argent frais, bénéfique.

'aufaura'a

XIX^e siècle : tribut, contribution volontaire, prestation asymétrique ; XX^e siècle : paiement ; 'aufaura'a *ava'e* : salaire ; 'aufau : taxe.

faufa'a

XIX^e siècle : gain, profit, avantage ; XX^e siècle : utilité, importance, richesse, biens ; *mea faufa'a* : « chose riche » (de perspectives) ; *faufa'a 'ore* : sans *faufa'a*, inintéressant ; *te faufa'a* : la Bible ; *'imira'a faufa'a* : recherche de *faufa'a*, activité économique.

ha'amau'a : dépenser, gâcher.

ho'o

XIX^e siècle : prix, échange, équivalent ; acheter ou vendre, échanger un bien ; XX^e siècle : prix d'un objet, achat, vente ; *tapiho'o* (litt. « essayer »-*ho'o*) : troquer.

horo'a

XIX^e siècle : donner, conférer un bien ; XX^e siècle : prêter, donner ; *horo'a 'ino* : mauvais donneur, chiche, avare.

moni

Monnaie, argent (de l'anglais *money*) ; *moni vitiviti* : argent vite gagné ; XIX^e siècle : *vitiviti* : intelligent, bien organisé, bien fini ; *'imira'a moni* : litt. recherche de l'argent, activité économique ; *moni 'api* : voir 'api.

no rapae : de l'extérieur ; étranger.

no roto : de l'intérieur ; authentique, indigène.

'ohipa

Travail, profession, activité, situation, choses au sens des « choses de la vie » ; *fa'atere 'ohipa* : directeur ou conducteur d'un travail par opposition à *rave 'ohipa* : faiseur d'un travail, ouvrier, manœuvre ; *'ohipa ho'o* : commerce ; *'ohipa moni* : « histoire d'argent » ; *'ohipa no rapae* : les choses de l'extérieur.

'opipiri

XIX^e siècle : honteux, retenu, timide ; XX^e siècle : peu prêteur, avare ; *piri* : coller, retenir.

pa'ari : adulte, dur, avare.

peu : style, manière d'être, coutume.

rava'i

XIX^e siècle : suffisant, adéquat ; XX^e siècle : riche, suffisant.

tahito

Ancien, mais dont il reste quelque souvenir (par opposition à *matamua* : primordial, « mythique »).

tarahu : prêt, dette ; louer, engager quelqu'un.

ti'ara'a

Litt. « le fait de tenir debout » ; XIX^e siècle : identité fonctionnelle d'un chef titulaire ; XX^e siècle : citoyenneté.

tao'a

Bien précieux, cadeau, « truc » ; bien exporté ; *'ohipa ho'ora'a tao'a* : « activité de circulation des *tao'a* », « commerce ».

taui

XIX^e siècle : prix, compensation ; échanger quelque chose qui ne convient pas ; proche de *ho'o* ; XX^e siècle : changer, échanger ; *tauiraa* : changement social.

tauuha'a

Ustensiles, objets usuels, meubles ; biens manufactures importés.

tumu

Souche d'arbre ; cause et origine des choses ; *ta'ata tumu* : litt. « homme souche », autochtone du fait de l'utilisation d'une terre par la naissance.

utu'a

XIX^e siècle : récompense, compensation, gages ; paiement du mérite ou du démerite, pénalité ou récompense ; XX^e siècle : punition, amende ; dans la Bible, récompense, sanction.

BIBLIOGRAPHIE

ACADÉMIE TAHITIENNE

1981 *Petit vocabulaire des mots techniques*. Pape'ete.

BARÉ, J.-F.

1985 *Le Malentendu pacifique*. Paris, Hachette (« Histoire des Gens »).

1987a *Tahiti, les temps et les pouvoirs*. Paris, Éditions de l'ORSTOM.

1987b « Pour une Anthropologie du développement économique », *Études rurales* 105-106 : 267-298.

1991 « Images de la finance », *L'Homme* 119 : 23-41.

BENVENISTE, É.

1966 *Problèmes de linguistique générale*. Paris, Gallimard (« Bibliothèque des Sciences humaines »).

1969 *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*. Paris, Éditions de Minuit, 2 vol.

BLANCHET, G.

1985 *L'Économie de la Polynésie française de 1960 à 1980*. Paris, ORSTOM.

BOYER, P.

1991 « Anthropologie cognitive », in P. BONTE, M. IZARD *et al.*, s. dir., *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris, PUF.

CADOUSTEAU, M.

1965 *Dictionnaire tahitien-français*. Pape'ete.

CHARLOT, J.

- 1983 *Chanting the Universe. Hawaiian Religious Culture*. Honolulu, Emphasis International Ltd.
 1985 *The Hawaiian Poetry of Religion and Politics*. La'ie, Hawai'i, Brigham Young University, The Institute for Polynesian Studies, Polynesian Cultural Center.

COUNCIL FOR WORLD MISSION

London Missionary Society Archives, School of Oriental and African Studies Library, London University. South Sea Letters, South Sea Journals, South Sea Personnels, South Sea Odds, 1806-1875.

COUTY, P.

- 1987 « Développement autonome et compensation », *Études rurales* 105-106 : 299-314.

DAUZAT, A., J. DUBOIS & H. MITTERAND

- 1989 *Dictionnaire étymologique*. Paris, Larousse. (1^{re} éd. 1971.)

DOUGHERTY, J. W. D., ed.

- 1985 *Directions in Cognitive Anthropology*. Urbana Chicago, University of Illinois Press.

FAIRBAIRN, T. I. J., ed.

- 1987 *Island Entrepreneurs. Problems and Performances in the Pacific*. Honolulu, East West Center, Pacific Islands Development Program.

FIRTH, R.

- 1936 *We the Tikopia*. London, G. Allen & Unwin.
 1950 *Primitive Polynesian Economy*. New York, Humanities Press.

GODELIER, M.

- 1966 *Rationalité et irrationalité en économie*. Paris, Maspero.

HAILEY, J. M.

- 1987 *Entrepreneurs and Indigenous Business in the Pacific*. Honolulu, East West Center, Pacific Islands Development Program (« Research Report Series » 9).

HOAD, T. F., ed.

- 1986 *The Concise Oxford Dictionary of English Etymology*. Oxford at the Clarendon Press.

HOBSBAWM, E. J.

- 1962 *The Age of Revolution 1798-1948*. New York, The American Library.
 1986 *Industry and Empire*. London, Weidenfeld & Nicolson.

JESSUA, C.

- 1982 *Éléments d'analyse macro-économique*. Paris, Montchrestien (« Précis Domats »).

KUYKENDALL, R. S.

- 1947 *The Hawaiian Kingdom 1778-1854. Foundation and Transformation*. Honolulu, University of Hawaii Press. (1st ed. 1938.)

LAUFER, R.

- 1986 « La Mesure des choses », *Le Genre humain* 14, n° spéc. : La valeur : 105-121.

LEMAÎTRE, Y.

- 1973 *Lexique du tahitien contemporain*. Paris, ORSTOM.

LEVY, R. I.

- 1973 *Tahitians. Mind and Experience in the Society Islands*. Chicago & London, The University of Chicago Press.

LONDON MISSIONARY SOCIETY, ed.

- 1851 *Tahitian English Dictionary*. Pape'ete. Attribué aux missionnaires John Davies et Henry Nott.

MAZELIER, P., s. dir.

- 1978 *Le Mémorial polynésien*. Pape'ete, Hibiscus Éditions, 6 vol.

MOUNIN, G.

- 1963 *Les Problèmes théoriques de la traduction*. Paris, Gallimard (« Tel »).

NICOLE, J.

1987 « The First Missionary Text in a Polynesian Language », *Journal of Pacific History* 22 (1-2) : 94-101.

OLIVER, D.

1974 *Ancient Tahitian Society*. Honolulu, The University Press of Hawaii.

PUKUI, M. K. & S. H. ELBERT

1972 *Nana i ke Kumu (Look to the Source)*. Honolulu, Hui Hanai.

PUKUI, M. K., S. H. ELBERT & E. T. MOOKINI

1975 *The Pocket Hawaiian Dictionary*. Honolulu, The University Press of Hawaii. (1st ed. 1895.)

ROBINEAU, C.

1984 *Du Coprah à l'atome. Tradition et modernité aux îles de la Société*. Paris, ORSTOM, 2 vol.

SAHLINS, M. D.

1976 *Culture and Practical Reason*. Chicago, The University of Chicago Press. (Trad. française par S. Fainzang : *Au Cœur des sociétés. Raison utilitaire et raison culturelle*. Paris, Gallimard, 1980 (« Bibliothèque des Sciences humaines »).)

1985 *Islands of History*. Chicago, The University of Chicago Press.

TYLER, S. A., ed.

1969 *Cognitive Anthropology*. New York, Holt Rinehart & Winston.

WARD, R. J. & A. PROCTOR, ed.

1980 *South Pacific Agriculture. Choices and Constraints*. Canberra, Asian Development Bank and Australian National University Press.

WHORF, B. L.

1958 *Language, Thought and Reality*. New York, Wiley & Sons.

ABSTRACT

Jean-François BARÉ, *Economics in Tahitian : A Few Comments*. — Semantic specificities of some economic categories are presented, and their possible translations into contemporary Tahitian, as spoken in the Society Islands of French Polynesia, are explored. Attention is drawn to semantic and linguistic aspects of international economic relations; and emphasis, laid on the persistent importance of the problem of translation in anthropology.

RESUMEN

Jean-François BARÉ, *La Economía descrita en tahitiano : algunas notas*. — Este artículo intenta mostrar las especificidades semánticas de algunas categorías en la economía política, explorando las dificultades de su traducción a un determinado idioma, en este caso el tahitiano contemporáneo (islas de la Sociedad, Polinesia francesa). También señalará las dimensiones semánticas y lingüísticas que se presentan en las relaciones económicas internacionales. Y a través de ello, evocará la persistente actualidad del problema de la traducción en antropología.